

MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le Maire a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal, séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du code Electoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de votes.

Elections des délégués

M. Michel JACQUIER, né le 27/10/1948 à Châlons-sur-Marne, adresse 15 rue de la Chalaide 51400 St Hilaire-au-Temple, a été proclamé élu au 1^{er} tour (7 suffrages sur 8 votants) et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Mme BOUTILLIER Jocelyne née le 04/01/1948 à Alger (Algérie) adresse 47 rue Louis Cochet 51400 St Hilaire-au-Temple a été proclamée élue au 1^{er} tour (7 suffrages sur 8 votants). Elle a déclaré accepté le mandat.

Mme MARCHOIS Francine, née le 20/05/1950 à Reims (Marne), adresse 16 rue du Moulin à Vent 51400 St Hilaire-au-Temple, a été proclamée élue au 1^{er} tour (7 suffrages sur 8 votants). Elle a déclaré accepter le mandat.

M. LORIN Denis, né le 11/09/1956 à Châlons-sur-Marne (Marne), adresse 5 rue Louis Cochet 51400 St Hilaire-au-Temple, a été proclamé élu au 1^{er} tour (7 suffrages sur 8 votants). Il a déclaré accepter le mandat.

MODIFICATION BUDGETAIRE POUR PAIEMENT D'UNE ATTRIBUTION COMPENSATOIRE A LA CAC

le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Section Fonctionnement article 65541 : - 2 000 € et article 739211 : + 2 000 €

MODIFICATION BUDGETAIRE DES CHAPITRES 011 et 65

le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Section Fonctionnement article 615232 : - 12 000 € et article 65548 : + 12 000 €

DEMANDE DE M. BRUNET POUR ACHAT TERRAIN COMMUNAL

Le Maire lit à l'assemblée un courrier reçu de M. Johnny BRUNET, demeurant au 15 rue Louis Cochet sollicitant l'achat d'une partie du terrain adjacent à sa propriété route de La Veuve afin de pouvoir créer une sortie plus sécurisée (celle sur la rue Louis Cochet manque de visibilité).

En cas de refus, il sollicite un droit de passage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la vente de terrain.

Concernant un éventuel droit de passage, le Maire prendra rendez-vous sur place avec M. BRUNET.

INFORMATION SUR LES IMPOTS LOCAUX

Mme BRIFFAUX propose de mettre en ligne sur le site internet, une information détaillée sur le nouveau calcul des impôts locaux suite à la fusion de la CAC.

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte.

Une information sera donnée sur le bulletin jaune en ce sens pour que les personnes intéressées puissent consulter cette information sur le site internet de la commune.

ANIMATION FEUX DE LA SAINT JEAN

Mme Jocelyne BOUTILLIER, trésorière de l'association culturelle et sportive, regrette le peu de monde présent à la manifestation.